



## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025**

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association du Tennis Club de Melun se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 19h00 au siège de notre association, avenue de la 7eme DB Américaine 77000 MELUN.

Lors de cette Assemblée Générale le Comité Directeur sera renouvelé pour 3 ans.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de l'AG du 22 janvier 2024.
- 2 - Rapport moral de la Présidente.
- 3 - Rapport d'activité de la saison 2023/2024.
- 4 - Rapport financier de la saison 2023/2024.
- 5 - Approbation du bilan financier 2023/2024 et du budget prévisionnel 2024/2025.
- 4 - Approbation des contrats ou conventions passées.
- 5 - Questions diverses,
- 6 - Élection du Comité Directeur.
- 7 - Élection du Bureau Exécutif

Les documents nécessaires à votre information peuvent être consultés auprès du secrétariat de l'association (statuts / règlement intérieur).

Conformément à l'article 14 de nos statuts, nous vous rappelons que seuls les membres actifs de l'association depuis plus de six mois, à jour de leur cotisation annuelle et âgés de seize ans au moins au jour de l'élection sont autorisés à voter.

Pour les membres actifs de moins de 16 ans, le droit de vote appartient à leur représentant légal.

Un adhérent de 16 à 18 ans peut voter lui-même ou confier son vote à son représentant légal.

S'agissant de l'élection du Comité Directeur, nous vous rappelons que l'article 10 de nos statuts prévoit qu'il comprend 8 membres au moins et 21 au plus, élus pour trois années entières et consécutives par l'Assemblée Générale Ordinaire au scrutin secret et à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En effet, si le vote par correspondance est exclu en toutes hypothèses, le vote par procuration pour l'élection des membres du Comité Directeur est autorisé mais mandat ne pourra être donné qu'à un membre de l'association et nul ne pourra représenter plus d'un adhérent.

Est éligible au comité, tout membre actif depuis plus de six mois, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection et à jour de ses cotisations annuelles 2024/2025.

Les candidats au Comité Directeur doivent impérativement faire acte de candidature par écrit adressé au Président de l'association (*cf. pièce jointe*) au plus tard le 15 janvier 2025.

En tout état de cause, nous vous rappelons que les postulants à la fonction d'administrateur doivent être présents au moment de l'élection sous peine de radiation de leur candidature.

La réunion se terminera autour du traditionnel « pot de l'amitié ».

Je vous adresse à tous mes sincères et amicales salutations.

Audrey MERLIN  
Présidente du TCMVS